

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 4 novembre 2024

République Française

MAIRIE DE GRANS

(Bouches-du-Rhône)

Arrondissement d'Istres

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

### N° 2024/141

**Demande d'aide financière  
au Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône au  
titre du Contrat  
Départemental de  
Transition Ecologique  
(CDTE) –  
Annulation de la  
délibération n°2024/121 du  
16 septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Grande Salle d'Honneur de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Philippe LEANDRI, Maire**.

**Présents** : R-M. BREYSSE – D. BUSELLI – F. CARBONELL – R. CARTA – A-C. CHAFINO-BIERREN – L. D'ALES-BOSCAUD – J-C. LAURENS – G. LETTIG – T. MAZEL – C. MOYNAULT – C. PANDOLFI – M. PERONNET – D. PETIT – G. RAYNAUD-BREMOND – P. REBOUL – C. RUIZ – M. SCOGNAMIGLIO – I. TEISSIER – G. VALVASON-SERODINE – P. VARLOUD – A. ZUILI

**Procurations** : F. ARNOULD à P. LEANDRI – J-B. GILIBERTI à L. D'ALES-BOSCAUD – C. HUGUES à G. VALVASON-SERODINE – M. LIAUZUN à T. MAZEL – A. MUNICH à D. PETIT – G. RAILLON à P. REBOUL – E. VIARDOT à C. RUIZ

**Date de la convocation** : Mardi 29 octobre 2024

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Daniel PETIT

Le rapporteur, lors du Conseil Municipal du 16 septembre 2024, a informé l'Assemblée que la Commune de Grans avait la possibilité de solliciter auprès du Conseil Départemental, la formalisation d'un Contrat Départemental de Transition Ecologique, afin de financer le projet de Pôle Socio-Culturel, projeté à Mary-Rose.

Conformément aux objectifs départementaux d'accompagner, par l'aide aux communes, la transition écologique du territoire des Bouches-du-Rhône, le projet de Pôle Socio-Culturel s'inscrit dans une démarche environnementale qualitative, avec notamment la volonté d'obtenir une certification BDM (Bâtiment Durable Méditerranéen) argente.

L'ensemble de cette démarche est exposé au sein de la note de présentation du projet et de la notice environnementale, accompagnant le dossier de demande de subvention CDTE.

Le rapporteur rappelle que la délibération n°2024/121 du 16 septembre 2024 porte le montant estimatif de l'opération, à l'issue de la phase « Dossier de Consultation des Entreprises », objet du présent CDTE à 12 348 080 € HT. Ce montant comprend l'ensemble des travaux de construction du bâtiment et du parking, ainsi que toutes les missions et études préalables nécessaires à la parfaite réalisation de ce projet.

Après concertation avec le département, il apparaît que certains postes : « *Aléas et imprévus / Révisions* » « *Aménagements VRD / Réseaux concessionnaires* », mentionnés dans l'estimatif des travaux nécessitaient des justifications et des ajustements.

Ainsi et après modifications, le nouveau montant estimatif de l'opération à l'issue de la phase « Dossier de Consultation des Entreprises », objet du CDTE s'élève à 12 022 537 € HT. Le Conseil Départemental déduit la subvention de 300 000 € demandée à la Caisse d'Allocations Familiales et par conséquent le montant des travaux subventionnable est de 11 722 537 € HT, selon un échéancier allant de l'année 2024 à l'année 2026, conformément au tableau joint en annexe.

A ce stade, pour l'année 2024, le montant de la tranche annuelle projetée est de 3 660 337 € HT.

Pour l'année 2025, le montant de la tranche annuelle projetée est de 4 603 654 € HT.

Pour l'année 2026, le montant de la tranche annuelle projetée est de 3 458 546 € HT.

Chaque tranche, pourra faire l'objet de modifications quant au phasage du projet ou à son montant après avis du Conseil Municipal.

Pour ce projet, le plan de financement est le suivant :

Coût prévisionnel de l'opération	11 722 537 €
Subvention demandée au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône (50% du montant de l'opération)	5 861 272 €
Autofinancement de la Commune de Grans	5 861 265 €

Vu la délibération n° 2024/79 par laquelle la Commune de Grans a adhéré au Plan d'Accélération de la Transition Ecologique (PACTE) ;

Vu le dossier de demande de subvention CDTE comprenant notamment la note de présentation du projet, une notice environnementale, un tableau de financement, le dossier de permis de construire et le dossier « PRO-DCE » ;

Vu la délibération n°2024/121 du 16 septembre 2024,

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 4 novembre 2024

République Française

MAIRIE DE GRANS

(Bouches-du-Rhône)

Arrondissement d'Istres

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

### N° 2024/141

**Demande d'aide financière au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône au titre du Contrat Départemental de Transition Ecologique (CDTE) – Annulation de la délibération n°2024/121 du 16 septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Grande Salle d'Honneur de la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Philippe LEANDRI, Maire**.

**Présents** : R-M. BREYSSE – D. BUSELLI – F. CARBONELL – R. CARTA – A-C. CHAFINO-BIERREN – L. D'ALES-BOSCAUD – J-C. LAURENS – G. LETTIG – T. MAZEL – C. MOYNAULT – C. PANDOLFI – M. PERONNET – D. PETIT – G. RAYNAUD-BREMOND – P. REBOUL – C. RUIZ – M. SCOGNAMIGLIO – I. TEISSIER – G. VALVASON-SERODINE – P. VARLOUD – A. ZUILI

**Procurations** : F. ARNOULD à P. LEANDRI – J-B. GILIBERTI à L. D'ALES-BOSCAUD – C. HUGUES à G. VALVASON-SERODINE – M. LIAUZUN à T. MAZEL – A. MUNICH à D. PETIT – G. RAILLON à P. REBOUL – E. VIARDOT à C. RUIZ

**Date de la convocation** : Mardi 29 octobre 2024

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Daniel PETIT

Considérant que le projet du Pôle Socio-Culturel permettra d'offrir aux écoliers un lieu d'accueil qualitatif les mercredis et vacances scolaires, aux associations un espace d'échange et de rencontre optimisé, et au Conservatoire de musique et de danse des locaux adaptés à ces pratiques ;

Considérant que l'aménagement d'une salle polyvalente sera une opportunité pour développer l'offre culturelle à l'échelle du territoire communal et métropolitain ;

Considérant que le projet s'inscrit dans les objectifs du Département en termes de cadre de vie et d'environnement ;

Considérant la nécessité d'approuver une nouvelle délibération afin de prendre en compte les modifications,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, l'exposé du rapporteur entendu,

- ✎ Annule la délibération N°2024/21 du 16 septembre 2024 portant le coût prévisionnel de l'opération à 12 348 080 € HT ;
- ✎ Approuve la programmation pluriannuelle envisagée pour la mise en œuvre du projet de Pôle Socio-Culturel, conformément au tableau ci-joint, d'un montant total de 11 722 537 € HT ;
- ✎ Sollicite la participation financière du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône à hauteur de 50 %, soit un montant global de 5 861 272 € HT pour les années 2024 à 2026 ;
- ✎ Approuve le plan de financement tel que présenté dans le tableau ci-joint, et notamment le montant de subvention départementale de 1 830 170 € HT pour l'année 2024 ;
- ✎ Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant dûment habilité à signer la présente délibération ainsi que toutes pièces utiles afin de mener à bien cette affaire.

Conformément à l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE, sis 31 rue Jean François Leca – 13002 MARSEILLE (tél. : 04.91.13.48.13 / Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr) dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication. Un recours administratif est également possible auprès de l'autorité du présent acte dans le délai de deux (02) mois à compter de sa publication.

Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux (02) mois suivant la notification de la décision de rejet express du recours administratif ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'autorité signataire, en cas de rejet implicite dudit recours. Toute saisine du Tribunal Administratif de MARSEILLE peut s'opérer par voie postale, soit par voie électronique à partir de l'application internet « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : <http://www.telerecours.fr>

Fait en séance, les jour, mois et an susdits,  
ont signé au registre les membres présents,  
Le Maire, Philippe LEANDRI

Le secrétaire de séance, Daniel PETIT



**Commune de Grans**  
**Contrat Départemental pour la Transition Ecologique 2024 / 2026 - Tranche 2024**  
**Phasage des opérations et Plan de Financement Prévisionnel Global**

Projets communaux	Montant des dépenses subventionnables HT			Total des dépenses subventionnables par projet (HT)	Montant des subventions sollicitées auprès du Département			Total subvention départementale sollicitée par projet	Financements sollicités auprès d'autres partenaires				Autofinancement communal	
	2024	2025	2026		50%				Partenaires	Dispositif	Taux	Montant	Montant HT	%
					2024	2025	2026							
Salle polyvalente et de spectacle	1 220 518 €	1 635 096 €	1 153 233 €	4 008 847 €	610 259 €	817 548 €	576 617 €	2 004 424 €			0,00%		2 004 423 €	50,00%
Conservatoire de danse et de musique	597 343 €	800 244 €	564 412 €	1 961 999 €	298 672 €	400 122 €	282 206 €	981 000 €			0,00%		980 999 €	50,00%
Centre de loisirs	785 353 €	752 116 €	742 057 €	2 279 526 €	392 677 €	376 058 €	371 029 €	1 139 764 €			0,00%		1 139 762 €	50,00%
Pôle associatif	450 462 €	603 471 €	425 628 €	1 479 561 €	225 231 €	301 736 €	212 814 €	739 781 €			0,00%		739 780 €	50,00%
Aménagements paysagers, VRD et parking	606 661 €	812 727 €	573 216 €	1 992 604 €	303 331 €	406 364 €	286 608 €	996 303 €			0,00%		996 301 €	50,00%
<b>Total annuel</b>	<b>3 660 337 €</b>	<b>4 603 654 €</b>	<b>3 458 546 €</b>	<b>11 722 537 €</b>	<b>1 830 170 €</b>	<b>2 301 828 €</b>	<b>1 729 274 €</b>	<b>5 861 272 €</b>				<b>0 €</b>	<b>5 861 265 €</b>	